

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 NOVEMBRE 2018

Présents: ABRANOWITCH S. – BLONDRON A. - BONEMAISON F. – BOUTET S. - BUCHET C. - CHABROL JE – COUSIN L. – DA SILVA PINTO Th -. – DUMONT S. – GALLEAZZI J. – GODET V. - LAURENT S. – MARCHAND P. - PENAUD J.P. - PIAT J. -. - SIMON D. – TABOURET V. - VENUAT J.

Absents ayant donné procuration: BARBOSA J - CHERPRENET S - DUMAS S - PICARELLI V.

Absente : FARDINI M.

Secrétaire de séance : VENUAT J.

.....

A l'ouverture de la séance, le maire donne lecture de l'ordre du jour et propose l'ajout d'un point supplémentaire : « Avenant au Marché Aptitudes Aménagement » ainsi que la suppression du point « Remboursement d'une avance de frais ».

1-Décisions modificatives budgétaires :

Des décisions modificatives budgétaires concernant le budget principal, le budget d'assainissement et le budget de l'accueil périscolaire ont été votées à l'unanimité.

2-Clôture du budget annexe de l'accueil périscolaire :

Dans un souci de simplification de gestion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de clôturer le budget de l'accueil périscolaire à la date du 31 décembre 2018 et de l'intégrer dans le budget principal de la commune à compter de l'exercice 2019.

3-Création d'un poste statutaire d'adjoint administratif :

Suite à la demande de disponibilité d'un agent, il a été décidé, à l'unanimité, de créer une poste d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 30 heures à compter du 1^{er} janvier 2019 au sein du service communication/affaires culturelles.

4-Subventions aux sociétés locales et organismes divers :

Les subventions pour l'année 2018 aux associations locales et organismes divers ont été approuvées à l'unanimité suite à leur examen par la commission « fêtes et cérémonies ».

5-Plan Local d'Urbanisme : modification de la délibération prescrivant la révision :

A la demande de l'architecte des Bâtiments de France, il est nécessaire de modifier la délibération du 31 mai 2016 relative la révision du Plan Local d'Urbanisme afin de prescrire la transformation de la ZPPAUP en AVAP, rectification validée à l'unanimité.

6 – Révision du Plan Local d'Urbanisme : avenant à l'acte d'engagement

Le maire est autorisé à signer un avenant à l'acte d'engagement d'attribution du marché au bureau d'études « Aptitudes Aménagement » pour la modification des modalités de règlement.

12-Affaires générales :

Les informations suivantes ont été communiquées :

- Extension du réseau électrique sur une parcelle à Beaumont
- Point sur les résultats de la commission d'appel d'offres concernant l'aménagement de la place
- Composition de la nouvelle commission de contrôle des listes électorales à compter du 10 janvier 2019

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 11 décembre 2018 à 19h.